

Direction départementale de la Haute-Vienne

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département de la Corrèze

Secrétariat ARS

Service des soins psychiatriques sans consentement 19-23-87

Dossier suivi par : Marie-Noëlle AGARD

Téléphone : 05 55 11 54 65

Courriel : ars-dd87-19-23-soins-psychiatriques@ars.sante.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Rapport annuel 2019

Les membres de la Commission :

- médecin psychiatre exerçant à titre libéral
- médecin psychiatre exerçant au centre hospitalier de Tulle,
- juge au tribunal de grande instance de Tulle, chargée du service
du tribunal d'instance de Tulle
- représentant l'UNAFAM
- représentante de l'Office Social PEP 19
- médecin spécialiste en médecine générale

Fonctionnement de la CDSP :

Au cours de l'année 2019, la commission s'est réunie à trois reprises

- Le 14 février 2019
- Le 12 juin 2019
- Le 24 octobre 2019

Visite d'établissements :

Trois visites d'établissements ont été effectuées au centre hospitalier de Brive La Gaillarde, au centre hospitalier de Tulle et au centre hospitalier du Pays d'Eygurande

S'agissant :

- Du bilan des hospitalisations sans consentement dans le département de la Corrèze durant l'année 2019
- Du nombre de dossiers examinés par la commission durant cette même année

Il convient de se reporter aux annexes statistiques, prévues par l'arrêté du 26 juin 2019, joints en annexe.

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département de la Corrèze (19)

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	449
- dont nombre total de SDRE et SDJ	146
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	75
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	34
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP avec maintien	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	7
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	27
- dont nombre total de SDDE	303
- dont nombre de SDT	40
- nombre de SDTU	166
- nombre total de SPI	98
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	72
- dont nombre de SDRE et SDJ	38
- dont nombre de SDDE	34
- dont nombre de SPI	6
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	255
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	34
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	9
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	12
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	12
- dont nombre de levées de SDDE	221
- dont nombre de levées de SPI	76

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 01/01/2019

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	3
Nombre total de dossiers examinés :	78
- dont SDRE et SDJ	37
- dont SDDE	41
- dont SPI	23
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	62
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	36
- SDRE et SDJ en programme de soins	12
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	8
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	